



# Dossier TPE/PME

## Le temps partagé : une nouvelle forme de travail

Le travail en temps partagé est-il une solution pour aider les entreprises à se développer ? Un regard sur ce dispositif à travers la 1<sup>ère</sup> édition du Baromètre du Portail du temps partagé.

Le travail à temps partagé a beau exister depuis trente ans, son essor est encore récent, tant auprès des professionnels que des entreprises.

Aujourd'hui installé dans le paysage économique comme une forme de travail de plus en plus plébiscitée, le temps partagé vient de faire l'objet, en 2015, de la première édition d'un baromètre annuel.

Le temps partagé est un mode de travail offrant des avantages à la fois pour les entreprises et pour les professionnels. Si pour les premières, il permet de répondre à un besoin en personnel sans pour autant avoir recours à un temps plein ; pour les seconds, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants, le temps partagé facilite l'exercice de leur métier tout en cumulant plusieurs employeurs ou clients.

Pour les uns, comme pour les autres, cette façon d'exercer un métier ou de recourir à une prestation de services est de plus en plus appréciée dans le monde du travail - façon que l'on pourrait catégoriser d'innovante de par la souplesse et la flexibilité qu'elle offre, variables aujourd'hui fondamentales pour rester performants et concurrentiels.

Le Portail du temps partagé et l'ensemble de ses partenaires ont réalisé la 1<sup>ère</sup> édition du Baromètre annuel du temps partagé afin de mesurer et de suivre les principales tendances qui le caractérisent.

Le questionnaire a été transmis fin 2015 à l'ensemble des professionnels du temps partagé : salariés de groupements d'employeurs, salariés en multi-salariat ou en pluriactivité, experts en prestation de services.

De cette étude, il en résulte que, pour les professionnels travaillant à temps partagé :

- **91 %** souhaitent conserver ce mode de fonctionnement,
- les femmes sont autant concernées que les hommes,
- le travail à temps partagé couvre l'ensemble du territoire national et des secteurs d'activité,
- **72%** ont fait ce choix ou l'ont saisi comme une opportunité,
- le principal intérêt pour **40 %** des répondants est la richesse des missions proposées,
- et pour **27 %** d'entre eux, l'un des avantages majeurs est l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Concernant les entreprises, les raisons avancées pour le choix du travail à temps partagé sont, quant à elles :

- la flexibilité et une meilleure gestion des coûts pour **59 %**,
- une expertise plus pointue pour **31 %** grâce à la possibilité de solliciter les services d'un professionnel averti pour quelques heures ou quelques jours par semaine.

### Source

Le Portail du temps partagé est né du besoin de promouvoir toutes les formes de temps partagé : le groupement d'employeurs, le multi-salariat ou la prestation de services.

Créé en 2013, dans un premier temps sous la forme d'un blog, le Portail du temps partagé a pris son envol en 2014 avec la création du site [www.le-portail-du-temps-partage.fr](http://www.le-portail-du-temps-partage.fr).

Accompagné, dès les premiers jours par des partenaires emblématiques (le Groupe Finaxim, Essentiel Gestion, l'ANDRH, la FNATTP et la FNGE), l'équipe du Portail du temps partagé concrétise de nombreux projets : La diffusion de « La Lettre du temps partagé », l'édition de ses propres articles (témoignages d'acteurs), la communication auprès de la presse (France Info, France Inter, Le Figaro, ...), la participation à l'Etude du temps partagé ou encore l'animation sur les réseaux sociaux : LinkedIn et Viadéo. Et enfin dernièrement le Baromètre du temps partagé.

